

Numéro : 16.053.020
(à compléter par la FDC36)

PLAN DE GESTION DU SANGLIER DEMANDE 2024-2025
Obligatoire pour chasser le sanglier à partir du 15 août 2024

**(uniquement pour les territoires de plus de 5 hectares
non bénéficiaires d'un plan de chasse**

(À retourner à la Fédération des Chasseurs de l'Indre)

IMPRIME DE DECLARATION D'UN TERRITOIRE

Identité du demandeur :

Nom - Prénom : Crépin Michel

Rayer la mention inutile : ~~Propriétaire~~ ou Mandataire

Joindre vos justificatifs : Acte de propriété ou relevé cadastral ou bail de chasse et pouvoir du ou des propriétaires (uniquement pour la première demande ou en cas de changements).

DESCRIPTION DU TERRITOIRE

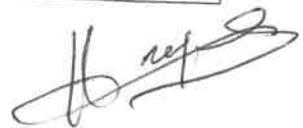
Commune : Ciron . Sulches .

Lieu-dit principal : La Côte Braud .

Superficies (d'après les natures cadastrales)

Bois :	Lande :	Plaine :	Etang :	Totale :
14		112,00		126

Fait à Ciron....., le 20/11/24..... Signature du demandeur :



L'autorisation de chasser l'espèce sanglier vous sera transmise dès que votre demande sera validée et que vous aurez réglé votre facture.

Autorisation délivrée le : 20 Novembre 2024

Le Président,
Laurent GANDILLOT.



